

EUROPE ÉCOLOGIE

Donnons vie à l'Europe.

Les travailleurs détachés

DES CHIFFRES

- On dénombre 1,5 million de travailleurs officiellement détachés en Europe Eurostat 2011).
- Il y aurait 300 000 salariés détachés non déclarés en France.

NOS PROPOSITIONS

- À court terme : améliorer les conditions d'accueil et lutter contre les fraudes (coopération européenne des inspections du travail, liste noire des entreprises frauduleuses).
- À moyen/long terme : organiser la convergence des modèles sociaux et des niveaux de vie : un SMIC européen, une assurance chômage européenne et un revenu minimum européen.

Datant de 1996, la directive concernant les travailleurs détachés autorise les entreprises d'un État membre à « détacher » des salariés dans un autre pays de l'Union européenne, pendant une durée limitée. Ces salariés bénéficient du droit du travail du pays d'accueil (salaire, sécurité, hygiène, etc.) et au moins du salaire minimum du pays d'accueil. Mais l'employeur paie les cotisations sociales du pays d'origine.

LES ENJEUX

Ce dispositif permet de concrétiser la libre-prestation de service au sein de l'UE et de faciliter le déplacement des citoyens au sein de l'Union. En cas de crise dans leur pays d'origine, ils peuvent ainsi trouver un emploi dans un autre pays qui a un besoin de main-d'œuvre.

Détournements de la directive

Le nombre de salariés détachés est sous-évalué : il existe en effet beaucoup de détachements irréguliers. Des entreprises ne respectent pas les conditions fixées par la directive et paient des salariés en-dessous du salaire minimum du pays d'accueil, profitant de la méconnaissance du droit du travail par les salariés concernés. Les capacités de lutte contre ces détournements sont quasiment inexistantes. Une directive est en préparation pour permettre de combattre ces dérives. Elle doit renforcer la capacité de contrôle des pays d'accueil et permettre une meilleure lutte contre les fraudes.

Problèmes liés aux charges sociales du pays d'origine

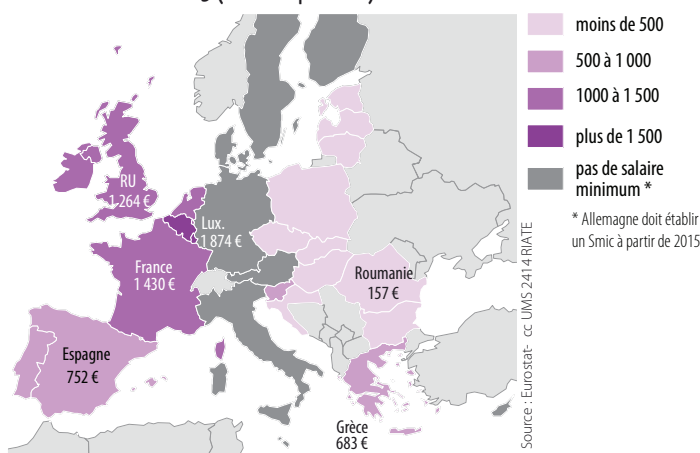
Des entreprises ont détourné le système : elles ont créé des structures fictives ou utilisé des sous-traitants dans des pays avec des politiques sociales peu contraignantes, afin de payer moins de cotisations sociales. De plus, l'inspection du travail du pays dans lequel le salarié est détaché n'a pas les moyens de vérifier que l'entreprise paie bien les charges sociales dans le pays d'origine.

Problèmes liés à l'absence de salaire minimum dans le pays d'accueil

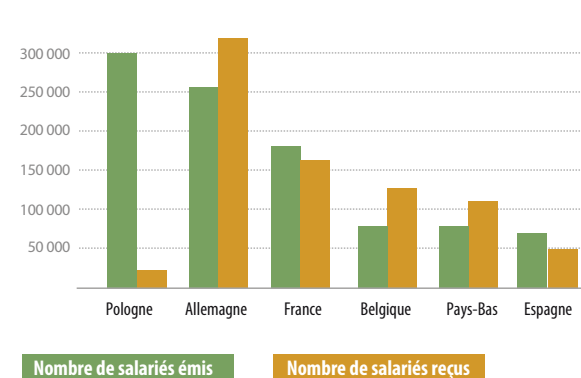
Dans les pays européens sans SMIC, le salarié détaché peut faire pression à la baisse sur les salaires des nationaux, et provoquer une concurrence déloyale vis-à-vis des autres pays dans lesquels celui-ci exporte.

Le cas du chantier de l'EPR de Flamanville, lieu de fraudes multiples : une société d'intérim chypriote, un des sous-traitants, a été condamnée aux prud'hommes pour non paiement des cotisations sociales de travailleurs détachés, non-respect de la réglementation européenne et travail dissimulé.

Salaire minimum en 2013 (en euros par mois)



Les principaux pays d'origine et de destination des salariés détachés au sein de l'UE en 2011



Pour éviter toute concurrence déloyale, les écologistes défendent l'harmonisation par le haut des protections sociales des pays membres. Rapprochons les niveaux de vie des Européens !